Partis bourgeois : mais qu'attendent-ils donc pour fusionner?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 717

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016804

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VOTATION GÉNÉRALE

sur la décision du Congrès extraordinaire
ayant eu lieu les 16 et 18 août, à Bâle
concernant l'adhésion à la IIIme Internationale

Bulletin de vote.

Les conditions prévues à l'art. 6, 1er al., des statuts du parti concernant la votation générale ayant été remplies au sujet de la décision du congrès du parti du 19 août 1919, vous avez à vous prononcer sur la question suivante:

	Oui ou non
Est-ce que vous approuvez la décision du congrès du parti du 16 août 1919 ainsi formulée: « Le congrès du parti déclare l'adhésion immédiate du Parti socialiste suisse à la IIIme Internationale » ?	.....

Ceux qui approuvent cette décision voteront **oui,** ceux qui ne l'approuvent pas voteront **non.** Toute autre observation est inadmissible et rendrait le bulletin non-valable.

DP 714 (19.1.1984): nous rappelions les circonstances du premier référendum organisé dans les rangs du Parti socialiste suisse en 1919. Objet: l'adhésion à la IIIe Internationale que le congrès avait, lui, accepté par 318 «oui» contre 147 «non». Net désaveu de la tête socialiste par la «base»: le référendum donne 14 612 «non» contre 8722 «oui». A l'intention de nos lecteurs, le fac-similé d'un vénérable document, le bulletin de vote distribué aux militants socialistes en Suisse romande. Souvenirs, souvenirs, en attendant la décision du congrès de Berne 1984!

PARTIS BOURGEOIS

Mais qu'attendent-ils donc pour fusionner?

A part quelques fusions marginales comme celle du PPN et du Parti libéral dans le canton de Neuchâtel en 1981, les partis du centre-droit de notre pays donnent l'impression aux électeurs de représenter diverses sensibilités et de participer aux élections en ordre dispersé. La réalité est différente. Ne nous arrêtons pas trop aux apparentements, conclus d'abord pour bénéficier au maximum des possibilités offertes par nos lois électorales, mais rappelons plutôt quelques cas de collaboration permanente, à divers niveaux, de tous ou d'une partie des différents partis de la «majorité»!

Considérons, par exemple, la composition de la Section suisse de l'Union européenne féminine (UEFS); elle réunit des femmes appartenant à des partis recouvrant pratiquement tout l'éventail bourgeois: démocrate-chrétien, évangélique populaire, radical, libéral ainsi qu'à l'Alliance des indépendants et à l'Union démocratique du centre.

L'Union libérale mondiale ne compte que deux partis membres en Suisse: le parti radical et le parti libéral. L'Alliance des indépendants ne semble pas avoir jamais songé à y adhérer, mais l'Union démocratique du centre n'exclut pas une telle adhésion, aux dires de son ancien président; premier pas dans cette direction, peut-être: l'adhésion des représentants de l'UDC au groupe libéral de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg...

Dans nos cantons, on connaît l'existence d'un groupe unique pour les élus radicaux et UDC au Grand Conseil thurgovien. Dans une interview publiée en 1981 par le «St. Galler Tagblatt» (23.10), le président de l'UDC, Fritz Hofmann, envisageait, sans s'y opposer, la constitution d'un groupe commun de son parti et des libéraux. A noter qu'un tel mouvement correspondrait assez bien au centre libéral conservateur de la période qui a précédé l'introduction de la proportionnelle pour les élections au Conseil national; en revanche, par calcul électoral, M. Hofmann n'envisageait pas une fusion avec les radicaux, fidèle en cela aux bons principes électoralistes qui veulent que l'on peut marcher au combat séparés et vaincre ensemble.
Les élections cantonales bâloises ont montré que la gauche désunie pouvait gagner globalement des sièges. Les partis bourgeois pratiquent depuis longtemps cette méthode qui leur convient fort bien.